



## mme évincée par son mari dans des constitutions de sociétés

Par **AFFAIRE**, le 20/09/2020 à 07:09

Bonjour,

Je suis mariée sous le régime de communauté, mon mari a créé des sociétés sans m'en avoir informé. Résultat, il a bénéficié des pouvoirs de gestion et donc des finances depuis plusieurs années et limité les miens (prescription 2 ans pour une action en nullité tombée).

J'aimerais savoir s'il existe des recours pour rétablir **l'équité sur le passé notamment sur un plan financier** (finances consommés par lui seul et non pris en compte pour une liquidation patrimoniale).

Merci d'avance pour votre réponse.